

Décision 05-D-37 du 05 juillet 2005

relative à l'exécution de la décision n° 03-D-03 du 16 janvier 2003 concernant des pratiques mises en œuvre par le barreau des avocats de Marseille en matière d'assurances

Posted on: 13 juillet 2005 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

Astreinte
Injonction
Non-respect d'injonction
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Barreau des avocats de Marseille



Lire

le texte intégral de la décision

69.62 Ko